

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 31 JANVIER 2014**

Délibération 007/2014 : "inscription au titre des monuments historiques"

DEMANDE DE PROTECTION AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

Mme DAILLY présente le rapport.

Par courrier en date du 18 décembre 2013, la Direction des archives et du patrimoine mobilier de l'Essonne nous sollicitait une seconde fois afin d'inscrire au titre des monuments historiques le tableau relatif aux morts pour la France en 1914-1918, signé, peinture sur papier.

Mme DAMON demande ce que cette protection apporte.

M. BOURGEOIS précise qu'une fois le tableau inscrit au titre des monuments historiques, l'objet est situé et il devient inaliénable. De plus, toute remise en état doit être réversible.

Considérant le courrier en date du 18 décembre 2013 de la Direction des archives et du patrimoine mobilier de l'Essonne,

Considérant la proposition d'inscription au titre des monuments historiques de l'élément suivant :

- tableau relatif aux morts pour la France en 1914-1918, signé, peinture sur papier.

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**,

DECIDE D'AUTORISER le Maire à accepter la proposition de protection au titre des monuments historiques de l'objet suivant :

- tableau relatif aux morts pour la France en 1914-1918, signé, peinture sur papier.